

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 10 octobre 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-10-10-43 | Convention partenariale entre l'Hôtel Première
Classe Rouen Sud Oissel et le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 3 oct. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moysé , Madame Murielle Mour, Madame Karine Pégon.

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- La survenue de situations exceptionnelles entraînant le besoin de relogement temporaire en urgence de personnes stéphanoises,
- L'implication de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray dans la lutte contre les violences intra familiales,
- La nécessité de porter secours et d'accompagner ces personnes stéphanoises dépourvues de logement accidentellement ou victimes de violences en mettant à leur disposition un hébergement temporaire d'urgence,

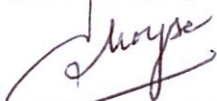
Le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale, et ses avenants éventuels, avec l'Hôtel Première classe Rouen Sud Oissel, situé au 1 chemin des Grès à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- D'autoriser le paiement sur présentation de factures qui seront transmises par l'hôtel Première Classe, et d'imputer la dépense sur la ligne prévue à cet effet inscrite au budget du CCAS.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241010-2024-10-10-43-DE

Publié ou notifié : 12 NOV. 2024